

Image not found or type unknown



Montage abri de jardin métal

Par **Viclu28**, le **02/02/2020** à **15:20**

Bonjour,

je compte prochainement implanter un abri de jardin de moins de 5 m² sur mon terrain. Il est en métal. Afin d'assurer une base solide je compte couler une dalle en béton.

La question porte essentiellement sur le lieu d'implantation: je pense installer cet abri contre le mur de mon 2eme garage, lui même collé à mon 1er garage et à ma maison.

En ai-jr le droit?

Merci par avance.

Cldt.

Par **Visiteur**, le **02/02/2020** à **15:54**

Bonjour

Le service urbanisme de votre mairie pourra vous dire exactement quels sont vos droits, sachant qu'il est accolé, c'est préférable.

Par **Viclu28**, le **02/02/2020** à **16:04**

Merci. Je comptais effectivement m'adresser à eux.

Par **janus2fr**, le **02/02/2020** à **18:30**

Bonjour,

Pour un abri d'une emprise au sol de 5m² maxi (et moins de 12M de haut !), il n'est besoin d'aucune autorisation.

Par **Josh Randall**, le **04/02/2020** à **12:14**

Bonjour,

Si l'abri de jardin est collé à la maison, il en modifie l'aspect extérieur et est soumis au dépôt d'une déclaration préalable (article R421-17 du Code de l'urbanisme).

S'il n'est pas collé à la maison, il est dispensé de toute démarche administrative (article R421-2 du même code).

Cordialement